AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0573
FR0000130395-FS0376

23 avril 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

REMY COINTREAU

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 avril 2026, la société FIL Limited[1] (Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Hamilton, Bermudes), a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 17 avril 2026, le seuil de 10% du capital de la société REMY COINTREAU et détenir, indirectement, 5 253 729 actions REMY COINTREAU représentant autant de droits de vote, soit 9,99% du capital et 6,46% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Fidelity Investments Canada ULC	5 201 612	9,89	5 201 612	6,40
FIL Investment Management (Singapore) Limited	15 100	0,03	15 100	0,02
FIL Investments International	37 017	0,07	37 017	0,05
Total FIL Limited	**5 253 729**	**9,99**	**5 253 729**	**6,46**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions REMY COINTREAU sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 15 100 actions REMY COINTREAU (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) résultant de contrats de « *put options* », à dénouement physique, exerçables jusqu'au 15 mai 2026.

[1] FIL Limited est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommée Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).
[2] Sur la base d'un capital composé de 52 589 879 actions représentant 81 334 060 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.